

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'HILLION SÉANCE du samedi 24 OCTOBRE 2026

Date de convocation : 16 octobre 2026
Date d'affichage : 16 octobre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers présents : 25
Nombre de Conseillers votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le samedi vingt-quatre octobre, à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : V. Rebours – M. Cosson – A. Mercier – I. Crézé – A. Bré – V. Rosnarho – A. Jégouic – A. Messaglio – B. Lorand – F. Udo – M. Devrand – M. Le Diot – E. Favalier – V. Amato – V. Gaudu – M. Berthaud – J. Girod – Y. Verstraete – F. Le Meur – D. Boulaire – A. Chaplain – C. Mahé – J. Quemener – Y. Flého – O. Gallet – G. Tardivel-Kerguen & O. Leva formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : B. Lorand donnant procuration à V. Rebours, V. Amato donnant procuration à I. Crézé.

Étaient absents : néant

Madame Isabelle Crézé est nommée secrétaire et Madame Gwénaëlle Tardivel-Kerguen, secrétaire adjointe.

OBJET :

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION & DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL À L'ASSOCIATION BRUDED

Rapporteur : Vincent REBOURS, Maire

La commune d'Hillion est adhérente à l'association « Bretagne Rurale et Urbaine pour un Développement Durable » (BRUDED), depuis le 26 mai 2008.

BRUDED est une association créée le 17 septembre 2005, sous l'impulsion d'une poignée de petites communes rurales bretonnes fortement engagées dans des projets d'urbanisme durable. Ces communes fondatrices ont décidé de mutualiser leurs réflexions et leurs moyens au sein d'un réseau solidaire d'échanges d'expériences et de réalisations de développement durable entre des élus « qui ont fait » et des élus « qui veulent passer à l'action ». Aujourd'hui, BRUDED compte près de 280 communes et intercommunalités en Bretagne et Loire-Atlantique.

En adhérant à BRUDED, une commune bénéficie des expériences des autres, et accepte de partager les siennes. Le réseau sert à créer du lien entre ses adhérents et à faire circuler tous documents qui peuvent être utiles à leurs projets. Ces échanges se font de manière collective lors d'activités régulièrement proposées ou, individuellement, en accompagnement de projet par les chargés de mission.

L'association BRUDED s'est développée grâce à l'écho fait aux réalisations innovantes de ses adhérents, par le bouche-à-oreille entre élus et le site internet.

La commune d'Hillion a pu échanger depuis son adhésion sur sa politique de développement durable et notamment sur les points suivants :

- Réalisation d'une place paysagère répondant aux critères ECOFAUR en 2009,
- Adhésion à l'Agence Locale de l'Énergie en 2010,
- Adhésion à la démarche écowatt en 2011,
- Lauréat du trophée « zéro phyto » obtenu en 2012,

- Réflexion sur les travaux d'aménagement du centre-bourg de Saint-René en 2019, notamment dans le cadre de l'appel à projets « Dynamisme des centre-bourgs ruraux ».

Le réseau BRUDED propose régulièrement des visites de projets, des rencontres thématiques et parfois des conférences. Il bénéficie également sur son site internet de "ressources en ligne" permettant un accès aux documents qui y sont reliés (comptes-rendus, dossiers de mutualisation, photos et vidéos...).

Le coût de l'adhésion à l'association BRUDED est de 0.36€ par habitant pour l'année 2026.

Au vu de ces éléments et de l'intérêt de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 24 voix favorables et 3 abstentions (Olivier GALLET, Gwénaëlle TARDIVEL-KERGUEN & Olivier LEVA) :

- De DÉSIGNER Messieurs Vincent REBOURS et Anthony MERCIER, élus référents, afin de représenter la commune auprès de l'association BRUDED ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Isabelle CRÉZÉ,
Secrétaire de séance



Vincent REBOURS,
Maire

